

Compte-rendu du Conseil municipal du 15 juin 20 18 à 19h

Présents :

Mesdames : AMEYE, CESARINI, FALEMPIN

Messieurs : BONNET, CHANUDET, MOMPIED, PEYNET, PORTE

Représentés :

Monsieur ONZON donne pouvoir à Monsieur BONNET

Mme MATHEY donne pouvoir à Monsieur PEYNET

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 03.04.2018
- Présentation du rapport de l'Adhume
- Recensement 2019
- Budget commune, partie investissement : décision modificative
- Budget assainissement, partie fonctionnement : décision modificative
- Reprise de concessions au cimetière
- Désignation délégués SMADC
- Vente et achat de broyeurs
- Agents communaux : modifications de postes et mise à jour du tableau des effectifs
- Travaux sur logement communal
- Adhésion CLIC
- Site internet et page Facebook de la commune
- Achat de matériels
- Vœu de l'AMF
- Questions diverses

Le Maire demande l'ajout des points suivants :

- **Modification du règlement de l'étang communal**
- **Modification des horaires de l'éclairage public**
- **Commission GEMAPI**
- **Règlement Général de Protection des Données (RGPD)**

L'ajout de ces points est approuvé à l'unanimité.

- Nomination du secrétaire de séance : N. Ameye est désignée à l'unanimité

Mise au vote : désignation à l'unanimité

- Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 3 avril 2018 :

Mise au vote : approbation à l'unanimité

- Décision modificative budgétaire, budget communal partie investissement :
 - 20144.63€ au compte 2135
 - 20144.63€ au compte 1068

Mise au vote : accord à l'unanimité

- Décision modificative budgétaire, budget assainissement partie fonctionnement :
 - 1800€ au compte 022
 - + 1800€ au compte 6158

Mise au vote : accord à l'unanimité

- Reprise de concessions au cimetière : projet reporté au prochain Conseil Municipal
- Vente et achat de broyeur :

Le broyeur actuel sera vendu d'occasion ou repris lors de l'achat d'un broyeur neuf.
Décision : recueil de l'avis d'utilisateurs de communes voisines, demandes de devis, demandes de subventions éventuelles

Mise au vote : accord à l'unanimité

- Agents communaux, modification/création de postes et mise à jour du tableau des effectifs :

- Mme Weber ne souhaite pas le renouvellement de son contrat pour l'entretien-nettoyage de la Mairie et de la salle des fêtes. Elle sera remplacée au 02/07 par Mme Gouttefangeas avec un contrat prévoyant un entretien à raison de 1h30/semaine à la mairie et de 45min/semaine à la salle des fêtes.
- Mutation de Mr Torregrosa à Combronde le 14/07.

Suite aux offres d'emploi publiées et au tri sur C.V, 5 candidats ont été reçus en entretien dont 2 une seconde fois. Le choix se porte finalement sur Mr Bruneton. Il effectuera la première semaine de juillet en doublon avec M. Torregrosa.

Après demande auprès de Pôle Emploi, cette embauche sera faite par le biais d'un CDD à temps plein d'un an dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétence avec allègement de charges et obligation de formation. A la fin de ce CDD, et après accord entre la commune et M. Bruneton, la titularisation de M. Bruneton sera engagée.

Mise au vote : accord à l'unanimité

- Travaux sur le logement communal

Suite à des fuites sur l'alimentation d'eau du logement occupé M. Balacker, des travaux de plomberie sont nécessaires. Il est décidé de les faire réaliser par Mr Arcoutel pour un coût de 1110.78€ H.T soit 1221.86€ T.T.C

Mise au vote : accord à l'unanimité

- Adhésion au CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique)
L'adhésion au CLIC serait d'un coût de 30€ par an pour la Commune. Le Maire rappelle que le CLIC propose depuis environ 18 mois à nos seniors des séances gratuites de gymnastique (2/semaine). L'adhésion est proposée.

Mise au vote : accord à l'unanimité

- Site internet et page Facebook de la commune :
Le compte Facebook de la Commune est assimilé à un compte de particulier, il sera transformé en une « page collectivité ».
M. Jérôme Rabanet, habitant de Montcel et gérant de la société LOCAWEB, propose de créer gratuitement un nouveau site internet pour la commune. Le site actuel, désuet, n'est plus satisfaisant pour les visiteurs et gestionnaires. Ce nouveau site permettra également de prévenir les habitants le souhaitant des actualités liées à la commune. Seuls les frais d'hébergement, 15€ HT par mois, seront à la charge de la commune ; le Maire remercie M. Rabanet pour sa proposition et soumet au vote le changement de site et l'acceptation des frais évoqués.

Mise au vote : accord à l'unanimité

- Achat de matériels :
 - Le maire, propose l'achat d'une sono portative (contenant notamment 2 micros et 1 housse) pour un montant de 352.50€ H.T et d'un vidéoprojecteur pour un montant de 346,86€ H.T
 - Mme Ameye propose l'achat d'une armoire réfrigérée pour équiper la salle des fêtes. Le choix se porte sur l'achat d'une armoire 2 portes de 1400L pour un budget de 2000€ maximum (Natalie Ameye et Lionel Peynet sont chargés de proposer aux élus l'armoire qui sera finalement acquise).

Mise au vote : accord à l'unanimité

- Vœu de l'AMF
Vœu relatif au maintien des services publics et des dotations d'Etat permettant aux collectivités d'exercer correctement leurs compétences.

Mise au vote : accord à l'unanimité

- Désignation des délégués au SMADC
Proposition : F. Mathey titulaire et L. Peynet suppléant.

Mise au vote : accord à l'unanimité

- Recensement 2019 :
Coordinateur : Ludivine Montel
Agent recenseur : Bénédicte Delahaye
Elue en charge de la procédure : Annick Falempin

Une réunion en sous-préfecture est prévue le 2/07 pour la présentation de la procédure.

Mise au vote : accord à l'unanimité

- Présentation du rapport de l'Aduhme

La communauté de communes a mandaté l'Aduhme afin d'établir le profil énergétique du patrimoine communal entre 2014 et 2017 ; l'un des objectifs étant de diminuer la consommation énergétique.

L'état des lieux a été effectué et montre que la consommation moyenne d'électricité pour Montcel (école, salle des fêtes, cantine, mairie et éclairage public) est relativement basse par rapport aux autres communes. Les efforts concernant l'éclairage public et la consommation de chauffage sont payants.

En 2017, la consommation moyenne est de 27€/habitant soit 12492€ de dépenses totales. Le poids dans le budget est plus bas que pour les communes de la même strate.

Mais sachant que le prix du KWh continuera à augmenter (prévision de +4%/an) et qu'il est encore possible de réduire les consommations communales pour tendre à la sobriété énergétique, d'autres efforts sont à faire ; le conseil municipal envisage de nouvelles actions.

Au regard de la capacité d'investissement, de gros travaux ne peuvent être envisagés à ce jour ; il est notamment décidé de :

- ne pas rallumer l'éclairage public le matin (voir délibération)
- de faire analyser par l'Adhume les consommations énergétiques de l'école et de la mairie au regard des temps et périodes d'occupation de ces bâtiments
- de faire deviser l'achat de gestionnaire de chauffage et horloge pour l'école et la mairie
- de faire mesurer les consommations des installations liées à l'assainissement collectif par l'Adhume pour éventuellement envisager une modification des puissances souscrites
- de changer les contrats de fourniture électricité en bénéficiant du futur groupement de commande que proposera le Conseil Départemental (gain annuel estimé à 1250€)
- de renégocier les prestations du SIEG au regard des modifications des périodes d'allumage de l'éclairage public
- de vérifier l'utilité de chacun des points d'éclairage public et éventuellement apporter des modifications

Mise au vote : accord à l'unanimité

- Modification des horaires de l'éclairage public

Au regard de la très faible utilité de cet éclairage le matin et du souhait des élus de réduire les consommations énergétiques et la « pollution lumineuse », les élus envisagent de ne plus rallumer l'éclairage public le matin (actuellement le rallumage se fait à 6h). La commune peut attendre une économie de 4000€ d'ici à 2020.

Mise au vote : accord à l'unanimité

- Modification du règlement de l'étang communal

J.F Porte propose de diminuer le nombre de prises journalières de truites ou tanches : 5 au lieu de 7 ; cette modification sera effective à compter du 1^{er} janvier 2019.
Mise au vote : accord à l'unanimité

- Commission GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)
Le conseil municipal doit désigner un délégué pour siéger à la commission créée par l'EPCI « Combrailles, Sioule et Morge ». J-F Porte est proposé.
Mise au vote : accord à l'unanimité

- Règlement Général de Protection des Données (RGPD)
Le règlement européen relatif à la protection des données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. La secrétaire de Mairie, Ludivine MONTEL, participera le 22 juin 2018 à une demi-journée d'information sur le RGPD proposée par l'AMF.
La commune mettra progressivement en œuvre les pratiques inscrites dans ce règlement.
Mise au vote : accord à l'unanimité

- Questions diverses
 - La question du réseau mobile et internet est encore une fois évoquée.
France mobile prévoit l'installation d'un pylône + 2 relais afin d'améliorer la couverture de la commune. Ces travaux devraient intervenir fin 2018 pour 4G fixe et 4G mobile.
 - La cérémonie pour désigner Salah Hamouri citoyen d'honneur de la commune de Montcel aura lieu le vendredi 6 juillet 2018 à 18h, elle sera suivie d'un moment de convivialité puis d'un ciné-débat organisé par l'AFPS63.
 - Curage de fossés : J.P Mompied signale que certains fossés ont besoin d'être curés (environ 400m). Il commandera les travaux nécessaires.
 - Les effectifs de l'école diminuent (près de 15 départs volontaires ou liés à des déménagements pour la rentrée 2018-2019), un risque de fermeture de classe pèse sur le regroupement pédagogique. Les effectifs de chacune des classes seraient alors relativement élevés.
La question se pose donc de continuer à accepter ou non les demandes de dérogation à la carte scolaire. Les élus décident que les dérogations ne seront plus acceptées si les services identiques à ceux proposés dans d'autres communes peuvent être proposés au sein du regroupement pédagogique. Ainsi, il sera demandé à l'EPCI « Combrailles, Sioule et Morge », en charge de la compétence périscolaire, une ouverture de la garderie à 7h au lieu de 7h30.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôt la séance à 22h30.